ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 69431

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la nécessaire clarification concernant la politique vaccinale française. Actuellement dans notre pays les vaccins sont souvent mal perçus par l'opinion et leur utilisation est fréquemment sous-estimée sous l'effet de campagnes de désinformation puissamment relayées par les réseaux sociaux. En conséquence il souhaiterait connaître l'état d'avancement du programme national d'amélioration de la politique vaccinale mis en œuvre par le ministère.

Texte de la réponse

La vaccination est l'un des grands succès des politiques de santé publique, il ne faut ni oublier, ni banaliser les fléaux ainsi éradiqués ou amoindris dans nos pays. Ce geste de prévention a permis de sauver des millions de vie. Se vacciner, c'est se protéger individuellement contre des maladies infectieuses transmissibles et graves mais c'est aussi un acte solidaire et citoyen. Se protéger, c'est aussi protéger les autres. Des inquiétudes sont cependant régulièrement soulevées : effets secondaires graves, pénuries, communication parfois contestée...Par-delà ses bénéfices avérés en santé publique, la politique vaccinale alimente de nombreux débats. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes réaffirme l'intérêt majeur de santé publique de notre politique vaccinale, mais attentive à la nécessité de débattre et de recréer de l'adhésion, dans la plus grande transparence elle proposera dans les prochaines semaines l'organisation d'un débat public La mission parlementaire sur la politique vaccinale confiée à Madame Hurel, dont le rapport doit m'être remis dans quelques semaines, proposera des modalités concrètes d'organisation de ce débat. S'agissant de l'état d'avancement du programme national d'amélioration de la politique vaccinale 2012-2017, la simplification du calendrier vaccinal, effective en avril 2013, a eu pour objectif d'optimiser le nombre d'injections nécessaires pour la protection optimale des personnes, tout en facilitant la lisibilité et la mémorisation des rendez-vous vaccinaux. La démarche de développement d'un outil électronique de suivi des vaccinations par le médecin, le pharmacien et le patient s'inscrit dans la perspective de la mise en place du dossier médical personnel. Concernant la diversification et la facilitation de l'accès à l'offre de vaccination, les agences régionales de santé (ARS) dans le cadre de leur programme régional de santé s'appuient sur les centres de vaccination pour promouvoir des vaccinations sur les lieux de vie mais aussi à destination des populations fragiles. Par ailleurs, le projet de loi de modernisation de notre système de santé prévoit d'étendre les compétences de certains professionnels de santé, permettant ainsi d'atteindre la population à différentes étapes de leur parcours de soin et de diversifier l'offre de vaccination. Quant à la communication sur la vaccination, l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) diffuse et met à disposition de nombreux outils sur son site internet. Il contribue à promouvoir l'accès aux connaissances sur la prévention vaccinale à travers l'élaboration, en lien avec la direction générale de la santé, de documents sur les maladies à prévention vaccinale et de supports d'informations sur les recommandations du calendrier des vaccinations à l'attention du grand public et des professionnels de santé.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE69431

Données clés

Auteur : M. Alain Rodet
Circonscription : Haute-Vienne (1re circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69431
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 novembre 2014, page 9579
Réponse publiée au JO le : 20 octobre 2015, page 7901